

Débat Public sur le Projet Aqua Domitia du 8 septembre au 29 décembre 2011

Contribution écrite de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Bassin de l'Hérault
Validée par la CLE le 1/12/2011

I – l'état de la connaissance des ressources en eau du bassin de l'Hérault et de leur gestion

Prévues par le SAGE, des études sur la gestion quantitative de la ressource en eau dans le bassin de l'Hérault ont été réalisées par le SMBFH. Elles ont permis de faire plusieurs états des lieux:

- état des lieux quantitatif de la ressource en eau disponible (eaux souterraines et eau de surface)
- inventaire des prélèvements (eaux souterraines et eau de surface)
- condition d'utilisation de la ressource (rendements des réseaux, techniques d'irrigations...)
- besoins des milieux aquatiques (débits minimum biologiques)

Les résultats des études montrent des situations très variables :

- Bassins de la Vis et de l'Arre, des gorges de l'Hérault : secteurs avec une ressource en eau abondante, suffisante pour la satisfaction des usages et les besoins des milieux aquatiques.
- Bassin de la Lergue : actuellement équilibre besoin / ressource et besoin des milieux aquatiques satisfaits.

3 secteurs problématiques

L'Hérault amont : ressource très faible, satisfaction des usages difficile, satisfaction des milieux aquatiques non atteinte.

Cœur d'Hérault : besoins des milieux aquatiques non satisfaits et déficit à moyen terme.

Plaine de l'Hérault : actuellement équilibre besoin / ressource et besoin des milieux aquatiques satisfaits, sauf à l'aval de captage du SBL.

Le potentiel des ressources du bassin

La Vis dispose d'un potentiel de ressource, mais cette abondance constitue une condition nécessaire au maintien de l'état exceptionnel de cette rivière. De plus, celle-ci elle apporte un débit essentiel à l'Hérault. Une augmentation de son exploitation n'est donc pas envisageable.

Les karsts recèlent très probablement de grandes quantités d'eau. Leur exploitation est peu prévisible compte tenu de la complexité des systèmes aquifères (exemple de la source des cent fonts). La ressource potentielle qu'ils constituent est donc actuellement difficilement exploitable.

De plus une exploitation éventuelle serait probablement limitée par l'obligation de conservation d'un débit des sources karstiques qui soutiennent l'Hérault en période estivale.

Le barrage du Salagou présente une ressource en eau d'environ 100 Mm³. Une étude récente du Conseil Général de l'Hérault a montré qu'une gestion différente du barrage permettrait de dégager un surplus de débit en été. Cette ressource est cependant limitée par les usages du lac et son classement « grand site » qui demandent une certaine stabilité des niveaux.

La nappe alluviale de l'Hérault est très productive dans sa partie aval. Mais elle est en relation étroite avec le fleuve. Ainsi, tout prélèvement dans la nappe entraîne une baisse de débit du fleuve quasi équivalente. Compte tenu de la faiblesse des débits du fleuve à l'aval de Florensac, qui sont à peine compatibles avec un bon état des milieux aquatiques, de nouveaux prélèvements dans la nappe sont peu envisageables.

Sur le bassin versant, le barrage du Salagou constitue la seule ressource mobilisable de façon simple. Afin de respecter les usages du Lac, conditionnés par une cote minimale, il ne serait pas possible de mobiliser l'intégralité de la ressource. Le débit maximum disponible lâché par le barrage serait d'environ 750 l/s, en cas de besoins avérés.

II - Une étude en cours : le plan de partage de la ressource / volumes prélevables

Dans la continuité des études précédentes, le SMBFH élabore en 2011-2012 le schéma de partage de la ressource en eau.

Dans un premier temps, l'estimation des besoins pour l'eau potable et l'irrigation sera actualisée.

Les tendances actuelles montrent que les besoins agricoles pourraient être revus fortement à la hausse par rapport aux prospectives qui ont fondé le projet Aqua Domitia.

Puis, le schéma affectera la ressource en eau par secteur et par usage. Il permettra de définir les volumes maximum prélevables dans les ressources du bassin, de manière à garantir des débits dans les cours d'eau compatibles avec les objectifs de qualité environnementale.

La construction de ce schéma sera réalisée sur la base scénarios débattus en Commission Locale de l'Eau. C'est la CLE qui validera le scénario retenu.

Dans le cadre de l'élaboration de ce schéma, l'eau potentiellement disponible via Aqua Domitia sera étudiée comme une nouvelle ressource.

L'opportunité de sa sollicitation sera mise en évidence dans le schéma.

III - Aqua Domitia et la planification du partage de la ressource en eau sur le bassin de l'Hérault

Sans anticiper sur les résultats de l'étude, plusieurs éléments sont à mettre en avant afin de replacer le projet Aqua Domitia dans le cadre de la gestion quantitative du bassin de l'Hérault :

Le bassin de l'Hérault est concerné par le maillon « val d'Hérault » du projet Aqua Domitia. Le tracé prévisionnel de l'aqueduc passe dans la partie aval du bassin, au niveau de Pézenas.

En conséquence, la zone amont cévenole fortement déficitaire ne bénéficiera pas du projet.

Dans la présentation de Aqua Domitia, il n'est pas prévu de faire remonter une branche du réseau vers le cœur d'Hérault. Il est donc très incertain que ce secteur, pourtant également déficitaire, puisse bénéficier de l'eau du Rhône.

En cœur d'Hérault, l'amélioration souhaitée de la situation actuelle serait donc entièrement dépendante de l'allègement du prélèvement de l'ASA de Gignac (réduction prévisionnelle de 1000l/s de son prélèvement sur l'Hérault en été), et de la sollicitation éventuelle de ressources locales (karsts). Il faut noter que les débits libérés permettront la satisfaction des besoins milieux aquatiques, mais ne sont pas de nature à permettre le développement d'autres usages.

Le tracé d'Aqua Domitia concerne donc essentiellement la zone aval de la nappe alluviale de l'Hérault, notamment le secteur déficitaire à l'aval du prélèvement du SBL.

Pour la production d'eau potable, le Syndicat du Bas Languedoc est de loin le plus gros préleveur du bassin. Il alimente l'été près de 500 000 personnes. La nappe alluviale de l'Hérault constitue quasiment la seule ressource du SBL, entraînant une grande vulnérabilité en cas de problème (pollution...)

La réalisation du maillon sud d'Aqua Domitia a permis de raccorder les réseaux du SBL à l'eau du Rhône.

Cette réalisation du maillon sud constitue une sécurisation de la ressource, essentielle pour le SBL compte tenu de la population qu'il dessert.

Sur la partie aval du bassin, le potentiel supplémentaire d'exploitation de la nappe alluviale est très faible. Pour faire face au développement démographique annoncé, et à une augmentation éventuelle de la demande agricole, des ressources complémentaires doivent être trouvées.

Les 2 seules envisageables sont le Lac du Salagou ou/et l'eau du Rhône via Aqua Domitia.

Les premières études concernant le potentiel du lac du Salagou montrent que celui-ci pourrait soulager les milieux aquatiques en été, et sécuriser les ressources locales, mais ne permettrait pas le développement important de nouveaux usages (eau potable ou irrigation).

Les possibilités réelles d'utilisation du Lac et la définition fine des besoins des milieux aquatiques seront déterminées par le schéma de partage de la ressource en cours de réalisation. Il sera alors possible de quantifier réellement l'apport complémentaire du Salagou et son affectation, et, le cas échéant, l'apport complémentaire d'Aqua Domitia.

A travers la concertation en CLE, les acteurs de l'eau du bassin définiront le scénario adéquat pour le bassin de l'Hérault.

Pour le bassin de l'Hérault, l'utilisation de l'eau du Rhône via Aqua Domitia est interdépendante avec l'utilisation complémentaire envisagée à partir du Lac du Salagou.

Le schéma de partage de la ressource en cours permettra à la CLE de préciser l'utilisation de ces 2 ressources.

IV - Aqua Domitia, une opportunité pour l'avenir mais des incertitudes à lever

En l'absence des résultats du schéma directeur de partage de la ressource et des volumes prélevables, il n'est pas possible de porter un avis définitif sur Aqua Domitia dans le bassin de l'Hérault.

La CLE souligne ainsi le problème de concordance des calendriers d'Aqua Domitia et de la planification du partage de l'eau sur le bassin de l'Hérault.

Cependant, la CLE souhaite mettre en avant les éléments :

Des préoccupations

La CLE rappelle que le bassin de l'Hérault est classé en déséquilibre quantitatif par le SDAGE. A ce titre, le SDAGE demande que soit établi un programme d'action pour l'atteinte du bon état quantitatif, en privilégiant la gestion de la demande en eau (disposition 7-05).

Les grandes lignes de ce programme sont tracées par le SAGE qui demande *l'adéquation des projets territoriaux à la disponibilité de la ressource en eau* (disposition A.3.1).

Ceci se traduit notamment par des objectifs ambitieux d'économie d'eau à réaliser tant au niveau des collectivités (rendement des réseaux d'eau potable, disposition A.4.1) qu'au niveau des irrigants agricoles (optimisation des ouvrages et des pratiques, disposition A.4.2).

Dans ce contexte de disponibilité précaire de la ressource, et d'efforts demandés à l'ensemble des utilisateurs de l'eau du bassin, il impérieux que le projet Aqua Domitia, ne devienne pas un argument pour diminuer la vigilance et les efforts des usagers de l'eau sur l'utilisation économe de la ressource.

L'apport d'une nouvelle ressource va entraîner de nouveaux usages et donc de nouvelles pollutions (nouvelles populations, nouvelles cultures), apportant une pression supplémentaire sur la qualité des milieux aquatiques.

La CLE rappelle que les milieux aquatiques sont soumis à des objectifs de bon état et qu'en tout état de cause, le principe de non-dégradation s'impose réglementairement. Elle souhaite que soient précisées et chiffrées les mesures qui seront nécessaires au respect de ces principes, et qui viendront compenser les effets d'une augmentation des pressions générées par l'apport de l'eau du Rhône.

Le déficit quantitatif sur le bassin versant de l'Hérault est lié à la saison touristique et à la période d'irrigation. Il est effectif du 15 juin au 15 septembre. En dehors de cette période, les ressources en eau du bassin sont suffisantes, voire excédentaires pour satisfaire l'ensemble des besoins. Aussi, l'utilité de l'apport d'eau du Rhône ne se pose que pour 3 mois: une si courte période d'utilisation est-elle rentable vis-à-vis du projet ?

La CLE s'interroge également sur le problème de la qualité de l'eau du Rhône. Elle demande des assurances sur les teneurs en polluants et notamment les micropolluants tels que métaux, hydrocarbures, pesticides, PCB et radio-éléments, que l'utilisation de l'eau du Rhône est susceptible d'apporter sur le bassin de l'Hérault. Par ailleurs la potabilisation de l'eau du Rhône semble nécessiter des traitements complexes et coûteux type charbon actif. Or, ces traitements sont inutiles avec l'eau de l'Hérault. L'utilisation de l'eau du Rhône pourrait conduire à l'augmentation du prix de l'eau potable.

Il paraît nécessaire d'étudier dans le détail les zones d'influence et l'incidence sur l'environnement de l'utilisation de cette eau du Rhône dans le secteur du "Val d'Hérault". Il convient d'identifier les nappes souterraines et rivières qui seraient potentiellement polluées par l'utilisation de cette eau et en déduire le périmètre complet qui, par les interconnexions des réseaux souterrains ou de surfaces, serait impacté et éventuellement pollué. Cette information permettra aux communes concernées d'anticiper d'éventuelles mesures préventives pour la santé des populations alimentées.

Le projet Aqua Domitia porte seulement sur les artères principales pour un coût estimé à 140 M€. La réalisation et le financement des artères secondaires, qui apporteront de manière effective l'eau aux usagers, n'est pas réellement étudiée. C'est pourtant une donnée essentielle de faisabilité du projet, d'autant que sa réalisation est envisagée maillon par maillon. L'échéancier prévisionnel de réalisation de ces artères secondaires, les garanties de financements et le prix de l'eau pour l'utilisateur final doivent impérativement être détaillés et analysés en fonction de la valorisation économique de l'eau.

Enfin, il apparaît que les besoins agricoles actuels sont bien supérieurs à ceux définis lors de l'élaboration du projet Aqua Domitia. Ceci concerne notamment le cœur d'Hérault, que le trajet d'Aqua Domitia n'intègre pas, où les demandes en eau sont en très forte augmentation suite à l'autorisation d'irrigation de la vigne, mais aussi dans le cadre de la diversification des cultures (forte demande pour du maraîchage notamment). Le projet d'adducteur tel qu'il est actuellement tracé et dimensionné, n'apparaît pas adapté aux enjeux agricoles du bassin et au potentiel de développement d'une agriculture à haute valeur ajoutée.

La CLE demande également qu'une gouvernance globale soit mise en place, associant les CLE de tous les bassins concernés par le projet Aqua Domitia, afin que le partage de l'eau entre les bassins soit débattu et validé au sein d'une instance légitimée.

Des bénéfices potentiels à long terme pour le territoire

L'apport d'eau d'origine extérieure, en complément des ressources locales apparaît indéniablement comme un outil de développement du territoire.

Il pourra diminuer la tension estivale sur la ressource et permettre l'installation d'activités économiques qui nécessitent de l'eau.

On pense en premier lieu à l'agriculture, pour laquelle l'eau pourra apporter une sécurisation, une diversification et un développement des cultures.

Par ailleurs, un projet de l'ampleur d'Aqua Domitia apporte des garanties quant à la ressource en eau sur le long, voire très long terme ; sa présence sera garantie pour le territoire bien au-delà des perspectives communes établies jusqu'en 2030 voire 2050, pour autant que la ressource « Rhône » le permettra.

De plus, le changement climatique fait peser la menace quasi certaine d'une diminution des ressources locales. Dans ce contexte, certes incertain, mais probable, Aqua Domitia apparaît comme un élément fort d'anticipation de raréfaction voire de pénurie de la ressource en eau.